



Engagement responsable

SUPPLÉMENT DE DONNÉES 2019
INDEX GRI ET SASB



Notre rapport

À propos du présent rapport

Définition de nos priorités

Tableaux de données

Index GRI

Index SASB

Notre engagement en matière de développement durable

Notre rapport

CONTACT

Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires et questions sur le présent rapport. Pour ce faire, veuillez communiquer avec :

Chantale Després
Première directrice Développement durable
chantale.despres@cn.ca

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
935, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2M9

C.P. 8100
Montréal (Québec) H3C 3N4

1 888 888-5909

La transparence dans la présentation des rapports s'inscrit dans notre engagement à faire preuve d'ouverture concernant nos activités et à communiquer nos progrès de façon ciblée, claire et comparable.

À propos du présent rapport

Nous publions habituellement notre rapport sur le développement durable, intitulé Engagement responsable, tous les deux ans. Entre-temps, nous publions le supplément de données ci-après annuellement dans le but de communiquer les indicateurs clés de la performance et d'apporter un complément d'information à notre plus récent rapport sur le développement durable, qui peut être consulté à l'adresse www.cn.ca/engagement-responsable.

Les renseignements fournis dans le présent supplément portent sur nos activités au Canada et aux États-Unis pour les années civiles 2016 à 2019, à moins d'indication contraire.

Normes en matière de présentation de rapports et assurance

Le présent rapport a été préparé conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) suivant l'option relative aux critères essentiels. La GRI est un organisme indépendant qui fournit un cadre standard de présentation de rapports en matière de développement durable pour l'ensemble des entreprises et des secteurs industriels.

Cette année, pour la première fois, le CN a établi son rapport conformément au cadre du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), selon les normes de transport ferroviaire. Le SASB informe les entreprises et les investisseurs de l'incidence financière du développement durable.

Nos données environnementales liées aux émissions de GES et provenant du domaine 1 (émissions des locomotives), du domaine 2 (consommation d'électricité) et du domaine 3 (production de carburant) ont été vérifiées par PricewaterhouseCoopers selon un niveau d'assurance limité conformément aux Normes internationales relatives aux missions d'assurance 3410, Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre («ISAE 3410»), publiées par l'International Auditing and Assurance Standards Board avec des lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre. On peut consulter les déclarations à l'adresse : www.cn.ca/engagement-responsable.

Renseignements supplémentaires

De l'information plus détaillée est également présentée sur notre site Web – qui contient de nombreux rapports de divulgation de l'entreprise et de l'information sur nos politiques, nos initiatives et notre culture – ainsi que dans d'autres publications et sur les plateformes de médias sociaux du CN.

Nous fournissons aussi de l'information à divers organismes qui évaluent notre performance en développement durable, notamment au Carbon Disclosure Project et au Dow Jones Sustainability Index. Un index présentant l'état de notre conformité aux exigences de déclaration selon les normes de la GRI : option relative aux critères essentiels, et SASB : exigences de déclaration selon les normes de transport ferroviaire et des références à d'autres sources de renseignements pertinentes se trouvent à la fin de ce supplément.



ACCESSIBLE EN LIGNE : Notre nouveau site Web sur le développement durable permet de consulter en ligne notre Rapport sur le développement durable de 2018 ainsi que tous les rapports antérieurs et actuels.

www.engagement-responsable.cn.ca

Notre rapport

À propos du présent rapport

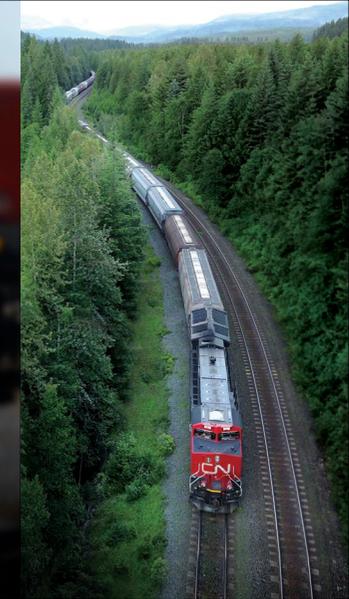
Définition de nos priorités

Tableaux de données

Index GRI

Index SASB

Notre engagement en matière de développement durable



Définition de nos priorités

Pour produire le rapport Engagement responsable 2018, nous avons appliqué le principe de l'importance relative et de l'intégration des intervenants afin de privilégier les sujets importants.

En 2018, nous avons mené un sondage par voie électronique auprès de 205 intervenants pour comprendre les sujets qui influencent le plus leurs décisions ou leur point de vue du CN sur le plan du développement durable. Divers groupes y ont participé : membres du personnel, fournisseurs, gouvernements, associations ferroviaires, clients, investisseurs, syndicats, peuples autochtones, groupes communautaires et organismes non gouvernementaux. Pour sélectionner et déterminer ces intervenants, nous avons tenu compte de leur emplacement géographique, de leur influence et de leur intérêt envers notre entreprise. Nous avons également communiqué avec les membres de notre haute direction afin de mieux guider le processus d'établissement de la priorité des sujets.

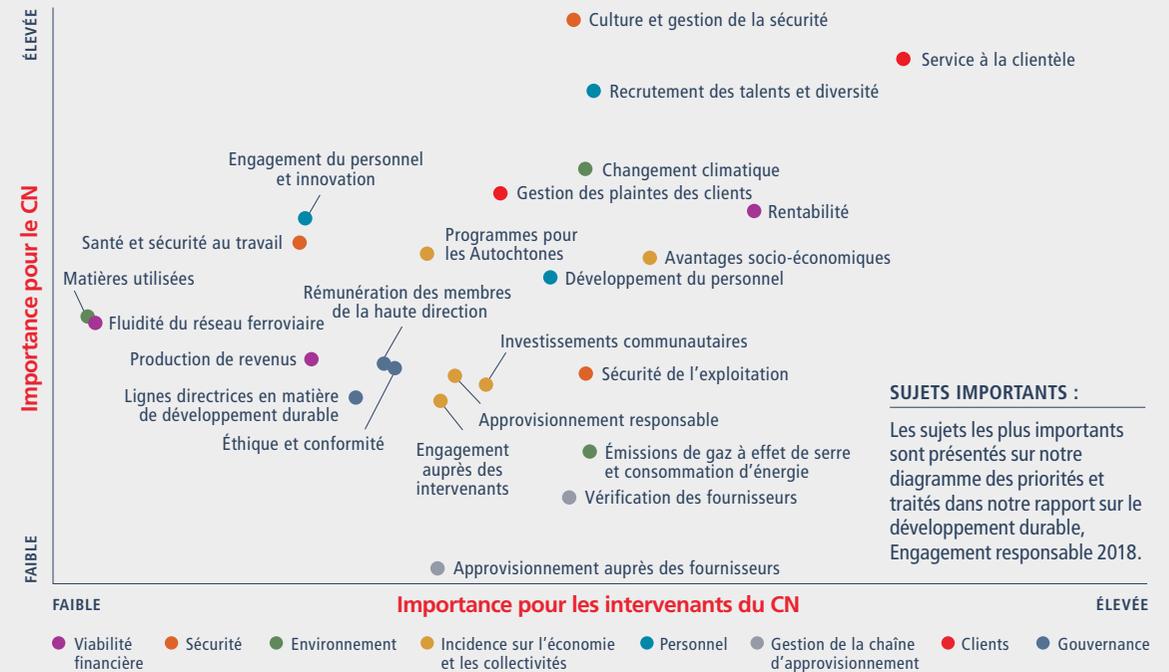


AUTRES DOCUMENTS À LIRE EN LIGNE

[+ Rapport sur le développement durable de 2018 \(PDF\)](#)

[+ Rapport sur le développement durable de 2018 \(en ligne\)](#)

NOTRE DIAGRAMME DES PRIORITÉS



SUJETS IMPORTANTS :

Les sujets les plus importants sont présentés sur notre diagramme des priorités et traités dans notre rapport sur le développement durable, Engagement responsable 2018.

Tableaux de données

Notre rapport

Tableaux de données

À propos du CN

Environnement

Sécurité

Personnel

Collectivité et économie

Index GRI

Index SASB

Notre engagement en matière de développement durable

Les données qui suivent et qui sont traitées dans le présent rapport s'appliquent au CN et à ses filiales. Les filiales du CN sont énumérées à la page 2 de la Notice annuelle 2019 du CN.

Données	Unité de mesure	2019	2018	2017	2016	GRI	SASB
À PROPOS DU CN							
MESURES DES ACTIVITÉS							
Wagons complets transportés	Nombre (en milliers)	5 912	5 976	5 737	5 205	201-1	000.A
Unités intermodales transportées ^{a)}	Nombre (en milliers)	2 618	2 634	2 514	2 163	201-1	000.B
Milles de voie (Canada et États-Unis)	Nombre	21 300	21 300	21 200	21 300	201-1	000.C
Tonnes-milles commerciales (TMC) ^{b)}	Million	241 954	248 383	237 098	214 327	201-1	000.D
Tonnes-milles brutes (TMB) ^{c)}	Million	482 890	490 414	469 200	423 426	201-1	–

a) Les unités intermodales transportées constituent un sous-ensemble des wagons complets transportés.

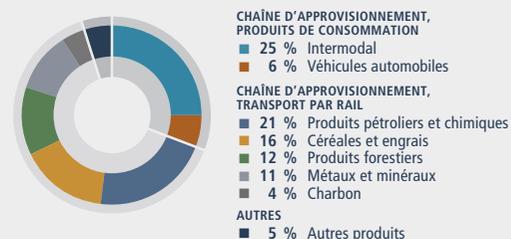
b) Les tonnes-milles commerciales (TMC) correspondent au mouvement commercial d'une tonne de marchandises sur une distance d'un mille. Les TMC sont calculées en multipliant le poids des envois en tonnes (ou le contenu en tonnes des wagons complets) par la distance parcourue en milles par ces envois (ou par ces wagons complets) sur les lignes de la Compagnie. Le poids à vide des wagons n'est pas inclus dans ce calcul.

c) Les tonnes-milles brutes (TMB) correspondent au mouvement d'une tonne de marchandises ou de matériel sur une distance d'un mille. Les TMB sont calculées en multipliant le tonnage du train par la distance parcourue.

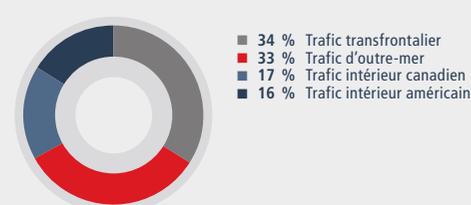
PROFIL DE L'ENTREPRISE

Le CN est un chef de file dans les domaines du transport et de la logistique en Amérique du Nord : notre réseau de 20 000 milles couvre le Canada et le centre des États-Unis et relie les ports de trois côtes. Nous offrons des services de transport ferroviaire entièrement intégrés et d'autres services de transport, notamment l'intermodal, le camionnage, l'expédition transitaire, l'entreposage et la distribution. Pour le compte d'exportateurs, d'importateurs, de détaillants et de fabricants, nous acheminons des matières premières, des biens intermédiaires et des produits finis vers les marchés, favorisant la prospérité des régions que nous desservons.

PRODUITS D'EXPLOITATION PAR GROUPE DE MARCHANDISES EN 2019 (% du total des produits d'exploitation)



PRODUITS D'EXPLOITATION PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE EN 2019 (% des produits marchandises)



POINTS SAILLANTS DE 2019

250 G\$

VALEUR DES MARCHANDISES MANUTENTIONNÉES

~47 000

TONNES D'ÉMISSIONS DE CARBONE ÉVITÉES

14 M\$

INVESTIS DANS LES COLLECTIVITÉS PAR DES PARRAINAGES ET DES DONS

3,9 G\$

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

~90 %

DES DÉCHETS DÉTOURNÉS DES DÉCHARGES ONT ÉTÉ RÉUTILISÉS OU RECYCLÉS

38 %

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SONT DES FEMMES

Données	Unité de mesure	2019	2018	2017	2016	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT							
ÉMISSIONS							
Total des émissions de GES (domaines 1 et 2)^{a)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂	5 934 095	5 965 175	5 671 982	5 221 152	–	110a.1
Total des émissions de GES directes (domaine 1) ^{b)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂	5 771 894	5 776 183	5 499 641	5 032 309	305-1	110a.1
Locomotives ^{c)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂	4 962 923	5 095 382	4 865 352	4 405 606	305-1	110a.1
Camions en service intermodal CNTL	Tonne métrique d'éq. CO ₂	140 760	149 620	149 669	140 804	305-1	110a.1
Camions en service intermodal TransX	Tonne métrique d'éq. CO ₂	132 518	S.O.	S.O.	S.O.	305-1	110a.1
Flotte de navires	Tonne métrique d'éq. CO ₂	191 557	192 860	187 093	204 067	305-1	110a.1
Parc de véhicules de service	Tonne métrique d'éq. CO ₂	95 552	95 664	90 211	86 273	305-1	110a.1
Matériel intermodal	Tonne métrique d'éq. CO ₂	60 834	62 323	57 185	45 581	305-1	110a.1
Émissions de combustibles divers	Tonne métrique d'éq. CO ₂	187 749	180 334	150 130	149 978	305-1	110a.1
Émissions de GES indirectes (domaine 2) ^{d)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂	162 202	188 992	172 341	188 843	305-2	–
Autres émissions de GES indirectes (domaine 3)^{e)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂	2 298 649	2 488 659	2 768 395	2 740 942	305-3	–
Intensité des émissions de GES^{f)}							
Total des émissions de GES (par produits marchandises ferroviaires)	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par mille dollars de produits marchandises ferroviaires	0,42	0,44	0,46	0,46	305-4	–
Total des émissions de GES (par membre du personnel)	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par membre du personnel à temps plein	222	235	246	234	305-4	–
Impact du service							
Intensité des émissions du transport ferroviaire ^{g)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par million de TMB	10,28	10,39	10,37	10,40	–	110a.1
Intensité des émissions du transport routier CNTL ^{h)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par mille kilomètres parcourus	1,21	1,21	1,23	1,22	–	110a.1
Intensité des émissions du transport routier TransX ^{h)}	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par mille kilomètres parcourus	1,31	S.O.	S.O.	S.O.	–	110a.1
Intensité des émissions de la flotte de navires	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par million de tonnes-milles nettes	16,63	16,20	16,37	16,90	–	110a.1
Objectif							
Mesure (intensité des émissions de GES) ⁱ⁾	Tonne métrique d'éq. CO ₂ par million de produits tonnes-kilomètres	15,61	15,62	15,56	15,71	–	110a.1
ÉNERGIE							
Consommation directe et indirecte totale de l'énergie au sein de l'entreprise^{j)}	Mégawatt-heure	22 178 631	22 149 870	20 972 206	19 242 556	302-1	–
Consommation directe totale d'énergie	Mégawatt-heure	21 621 370	21 558 096	20 427 005	18 685 836	302-1	–
Diesel (utilisé pour les locomotives)	Mégawatt-heure	18 203 164	18 637 602	17 754 169	16 045 338	302-1	–
Diesel (autre) ^{k)}	Mégawatt-heure	2 346 748	1 858 793	1 796 043	1 768 728	302-1	–
Gaz naturel	Mégawatt-heure	709 613	702 780	532 195	527 157	302-1	–
Autres carburants (propane essence kérosène pétrole de chauffage mazout)	Mégawatt-heure	361 845	358 920	344 599	344 614	302-1	–
Consommation indirecte totale d'énergie – électricité	Mégawatt-heure	557 261	591 775	545 201	556 720	302-1	–

Données	Unité de mesure	2019	2018	2017	2016	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT							
Consommation totale d'énergie renouvelable ⁹⁾	Mégawatt-heure	464 390	444 660	466 293	404 102	302-1	–
Consommation totale d'énergie non renouvelable	Mégawatt-heure	21 714 241	21 705 210	20 505 914	18 838 454	302-1	–
Intensité énergétique ^{m)}	Mégawatt-heure par M\$ CA de produits marchandises	1,56	1,63	1,71	1,70	302-3	–
Rendement du carburant ⁿ⁾	TMB par gallon US de carburant consommé	1 070	1 060	1 063	1 061	302-3	110a.3
Économie liée au rendement du carburant ^{o)}	M\$	13	0	2	19	–	110a.3
ÉMISSIONS DE NO_x DE SO_x ET AUTRES ÉMISSIONS FERROVIAIRES IMPORTANTES AU CANADA^{p)}							
Oxyde d'azote (NO _x)	Kilotonne	44,51	48,55	48,04	44,27	305-7	120a.1
Dioxyde de soufre (SO _x)	Kilotonne	0,03	0,02	0,02	0,02	305-7	120a.1
Particules en suspension	Kilotonne	0,92	1,00	0,99	0,91	305-7	120a.1
Hydrocarbures	Kilotonne	1,91	2,00	2,07	1,91	305-7	120a.1
Monoxyde de carbone	Kilotonne	8,64	8,82	8,53	7,84	305-7	120a.1
ÉMISSIONS DE NO_x DE SO_x ET AUTRES ÉMISSIONS FERROVIAIRES IMPORTANTES AUX ÉTATS-UNIS^{p)}							
Oxyde d'azote (NO _x)	Kilotonne	15,54	19,37	19,24	16,99	305-7	120a.1
Dioxyde de soufre (SO _x)	Kilotonne	0,01	0,01	0,01	0,01	305-7	120a.1
Particules en suspension	Kilotonne	0,32	0,40	0,40	0,35	305-7	120a.1
Hydrocarbures	Kilotonne	0,67	0,80	0,84	0,75	305-7	120a.1
Monoxyde de carbone	Kilotonne	3,02	3,49	3,39	2,94	305-7	120a.1
EFFLUENTS ET DÉCHETS							
Poids total des déchets produits ^{q)}	Tonne métrique	397 406	340 291	313 251	400 744	306-2	–
Total de déchets dangereux produits	Tonne métrique	787	881	789	770	306-2	–
Méthodes d'élimination ^{r)}							
Recyclage	Tonne métrique	698	830	725	655	306-2	–
Récupération pour énergie	Tonne métrique	35	9	23	88	306-2	–
Incinération	Tonne métrique	24	8	19	1	306-2	–
Injection en puits profond	Tonne métrique	0	0	0	0	306-2	–
Envoi à la décharge	Tonne métrique	28	31	20	24	306-2	–
Traitement	Tonne métrique	2	3	2	2	306-2	–
Évacuation de l'eau	Tonne métrique	0	0	0	0	306-2	–
Stockage dans des cavernes	Tonne métrique	0	0	0	0	306-2	–
Mélange de carburants résiduels	Tonne métrique	0	0	0	0	306-2	–

Données	Unité de mesure	2019	2018	2017	2016	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT							
Total de déchets non dangereux produits	Tonne métrique	396 619	339 410	312 462	399 974	306-2	–
Méthodes d'élimination ¹⁾							
Recyclage	Tonne métrique	235 905	164 935	135 008	223 202	306-2	–
Récupération pour énergie	Tonne métrique	127 779	143 524	141 552	140 485	306-2	–
Incinération	Tonne métrique	10	14	25	90	306-2	–
Injection en puits profond	Tonne métrique	544	194	279	244	306-2	–
Envoi à la décharge	Tonne métrique	21 526	21 309	26 855	25 886	306-2	–
Traitement	Tonne métrique	10 855	9 434	8 743	10 067	306-2	–
Évacuation de l'eau	Tonne métrique	0	0	0	0	306-2	–
Stockage dans des cavernes	Tonne métrique	0	0	0	0	306-2	–
Mélange de carburants résiduels	Tonne métrique	0	0	0	0	306-2	–
EAU							
Consommation d'eau à partir de sources municipales ²⁾	Million de litres	1,775	1 647	1 659	1 776	303-1	–
GESTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES TERRAINS							
Montants consacrés à l'évaluation et à la restauration des terrains	M\$	34	34	23	29	–	–

- Les données sur les émissions de GES, domaines 1 et 2, sont regroupées selon une approche de contrôle opérationnel.
- Les émissions de GES du domaine 1 comprennent les émissions ferroviaires et non ferroviaires. Le Protocole sur les GES a été appliqué. Nous avons mesuré le dioxyde de carbone, le méthane et les oxydes d'azote en utilisant les facteurs d'émissions et les potentiels de réchauffement de la planète tirés respectivement du Rapport d'inventaire national d'Environnement Canada et du cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
- Les émissions des locomotives ont diminué de 2,6 % par rapport à 2018 en raison d'une diminution de la consommation de diesel des locomotives. La consommation de diesel des locomotives a diminué en raison de l'augmentation du rendement du carburant ferroviaire et de la diminution des TMB parcourues en 2019.
- Les émissions de GES du domaine 2 comprennent seulement les émissions associées à la consommation d'électricité. Le Protocole sur les GES a été utilisé pour calculer les émissions de GES du domaine 2, qui comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde d'azote. Les émissions du domaine 2 ont été calculées à l'aide d'une méthode fondée sur l'emplacement. Nous avons appliqué les facteurs de conversion du coût des services publics en Amérique du Nord par MWh et nous avons utilisé les facteurs d'émissions du Rapport d'inventaire national d'Environnement Canada et de la base de données eGRID de l'EPA pour convertir les MWh en tonnes métriques d'équivalent CO₂.
- Les émissions de GES du domaine 3 comprennent les émissions résultant de la production du carburant diesel, des biens et services acquis, des biens d'équipement, des déchets produits par les activités d'exploitation et du transport et de la distribution en amont. En 2018, les émissions résultant des déplacements d'affaires représentaient moins de 2 % des émissions du domaine 3. Ils ont été considérés comme négligeables au cours de l'exercice de 2019 et ils ont été exclus de notre estimation des émissions du domaine 3. D'autres catégories d'émissions ont été calculées au moyen de facteurs d'émissions normalisés multipliés par les niveaux d'activité ou les dollars dépensés.
- Les calculs de l'intensité des émissions de GES portent sur les émissions des domaines 1 et 2 seulement.
- L'intensité des émissions du transport ferroviaire est une mesure des tonnes métriques d'éq. CO₂ par million de TMB.
- L'intensité des émissions du parc de camions TransX récemment acquis est présentée séparément pour fournir une comparabilité d'une année à l'autre.
- Les émissions de GES correspondent au total des domaines 1 et 2. Les tonnes-kilomètres comprennent les déplacements des trains, des navires et des camions de CNTL. Les camions TransX récemment acquis ne sont pas inclus dans cette mesure pour assurer la comparabilité d'une année à l'autre, tandis que le CN étudie des façons de tenir compte des acquisitions et des cessions dans son objectif fondé sur des données scientifiques.
- La consommation d'énergie désigne le carburant et l'électricité consommés au sein de l'entreprise. Les conversions en MWh des volumes de carburant sont fondées sur les facteurs de conversion de Ressources naturelles Canada et comprennent les volumes de carburant renouvelable (biodiesel). La quantité d'électricité (MWh) a été estimée à partir des données tirées des factures de services publics en appliquant les facteurs de conversion du coût des services publics en Amérique du Nord par MWh.
- La consommation d'autres carburants diesel a augmenté en raison du parc de camions TransX récemment acquis.
- L'énergie renouvelable consommée comprend le biodiesel utilisé dans nos locomotives ainsi que l'électricité provenant de sources d'énergie à intensité carbonique faible, selon l'emplacement.
- Sources d'énergie directes et indirectes totales, soit le carburant pour locomotive et autres usages, l'électricité, le gaz naturel, ainsi que d'autres carburants comme le propane, l'essence, le kérosène, le pétrole de chauffage et le mazout. Ces sources d'énergie sont utilisées au sein de l'entreprise seulement.
- Le carburant diesel pour locomotive est leur seul carburant consommé. Notre objectif d'efficacité énergétique est d'atteindre une amélioration de 6 % de 2017 à 2022, conformément au protocole d'entente entre l'Association des chemins de fer du Canada et Transports Canada.
- L'économie annuelle de carburant en gallons est estimée en fonction des gains en matière d'efficacité énergétique mesurés en gallons par TMB, multipliés par le nombre de TMB pour l'année en question. L'économie de coûts en découlant a ensuite été estimée en multipliant les gallons de carburant économisés par le prix moyen du carburant pour chaque année.
- Les émissions de principaux contaminants atmosphériques (PCA) ont été calculées au moyen des facteurs d'émissions canadiens publiés par l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC). Nous avons mesuré l'oxyde d'azote, le dioxyde de soufre, les particules en suspension, les hydrocarbures et le monoxyde de carbone en appliquant les facteurs d'émissions de l'ACFC à la consommation totale de carburant. Les facteurs d'émissions les plus récents (2017) ont été utilisés pour calculer les émissions de 2019.
- Le poids total des déchets produits comprend les traverses, les métaux de rebuts, les batteries d'accumulateurs au plomb de locomotive et les déchets courants des bureaux et des triages. Les données sur les quantités de déchets proviennent de nos entrepreneurs externes chargés de l'élimination des déchets. Lorsque les données n'étaient pas disponibles, des estimations ont été faites à partir des normes du secteur. Les définitions de déchets dangereux et non dangereux sont fondées sur la réglementation provinciale et étatique, et nous faisons des évaluations au cas par cas selon l'état des déchets.
- Les données sur les méthodes d'élimination des déchets et sur les quantités associées proviennent de notre entrepreneur externe chargé de l'élimination des déchets.
- La consommation d'eau a été estimée à partir des données tirées des factures de services publics en appliquant le coût moyen de l'eau par mètre cube en Amérique du Nord. Étant donné la nature de nos activités, nous ne consommons pas d'importantes quantités d'eau.

Données	Unité de mesure	2019	2018	2017	2016	GRI	SASB
SÉCURITÉ							
COMITÉS CONJOINTS PATRONAUX-SYNDICAUX : COMITÉS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ (S ET S)^{a)}							
Nombre de comités S et S patronaux-syndicaux	Nombre	93	103	103	103	403-1	–
Pourcentage d'effectif représenté par les comités S et S conjoints ^{b)}	%	83	95	95	96	403-1	–
ACCIDENTS DU TRAVAIL^{c)}							
Taux total d'incidents déclarables (TRIR) ^{d)}	Taux	3,40	3,26	3,28	3,04	403-9	320a.1
Taux de fréquence des blessures – Federal Railroad Administration (FRA)	Taux	1,91	1,81	1,83	1,70	403-9	320a.1
Canada	Taux	1,92	1,61	1,61	1,54	403-9	320a.1
États-Unis	Taux	1,87	2,27	2,30	2,05	403-9	320a.1
Femmes	Taux	1,39	1,23	0,57	0,97	403-9	320a.1
Hommes	Taux	1,95	1,86	1,96	1,78	403-9	320a.1
Taux de fréquence des blessures avec arrêt de travail – FRA	Taux	1,13	1,30	1,35	1,19	403-9	320a.1
Canada	Taux	0,97	1,06	1,06	0,95	403-9	320a.1
États-Unis	Taux	1,56	1,87	1,99	1,74	403-9	320a.1
Femmes	Taux	0,77	1,00	0,43	0,97	403-9	320a.1
Hommes	Taux	1,17	1,33	1,44	1,25	403-9	320a.1
DÉCÈS							
Personnel en service							
Canada	Nombre	1	1	1	1	403-9	320a.1
États-Unis	Nombre	0	0	1	0	403-9	320a.1
Femmes	Nombre	0	0	1	0	403-9	320a.1
Hommes	Nombre	1	1	1	1	403-9	320a.1
Taux de fréquence des accidents mortels ^{e)}	Taux	0,00	0,00	0,01	0,01	403-9	320a.1
Travailleurs contractuels							
Accidents mortels chez les travailleurs contractuels ^{f)}	Nombre	0	0	0	0	403-9	320a.1
ACCIDENTS DE TRAIN							
Incidents et accidents liés aux trains ^{g)}	Nombre	949	981	820	698	–	540a.1
Accidents de train selon la FRA ^{h)}	Nombre	157	151	129	94	–	540a.1
Taux de fréquence des accidents de train selon la FRA ⁱ⁾	Par million de trains-milles	2,11	2,02	1,83	1,42	–	540a.1
Accidents de train selon le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST)	Nombre	310	371	344	330	–	540a.1
Taux de fréquence des accidents de train selon le BST ^{j)}	Par million de trains-milles	5,92	7,01	6,95	7,11	–	540a.1
Accidents aux passages à niveau	Nombre	233	187	202	194	–	540a.1
Taux de fréquence des accidents aux passages à niveau ^{k)}	Par million de trains-milles	3,51	2,66	2,70	2,60	–	540a.1
Accidents liés aux intrusions	Nombre	65	75	74	59	–	540a.1
Taux de fréquence des accidents liés aux intrusions	Par million de trains-milles	0,98	1,07	0,92	0,79	–	540a.1
Décès – Collision d'un train et d'un véhicule ^{l)}	Nombre	23	25	26	25	–	540a.1
Blessures – Collision d'un train et d'un véhicule ^{m)}	Nombre	66	73	109	78	–	540a.1

Données	Unité de mesure	2019	2018	2017	2016	GRI	SASB
SÉCURITÉ							
Accidents liés aux trains entraînant des rejets de matières dangereuses ^{h)}	Nombre	3	2	8	0	–	540a.2
Rejets de matières dangereuses ne résultant pas d'un accident ^{o)}	Nombre	57	91	88	61	–	540a.2
DÉVERSEMENTS IMPORTANTS							
Déversements importants ^{p)}	Nombre de déversements	34	22	11	13	306-3	–
RECOMMANDATIONS DE LA FRA							
Nombre d'infractions visées par des recommandations de la FRA ^{q)}	Nombre	176	202	142	166	–	540a.3
INSPECTIONS DE LA VOIE							
Fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails ^{r)}	Taux	1.77	1.76	1.76	1.75	–	540a.4

- a) Il existe un comité conjoint patronal-syndical sur la santé et la sécurité à l'échelle locale dans tout le réseau. Le pourcentage est basé sur le nombre total de membres du personnel. Pour faire le calcul, les cadres supérieurs et les membres du personnel syndiqué qui ne participent pas ont été soustraits du nombre total de membres du personnel.
- b) Les travailleurs aux États-Unis compris dans le pourcentage sont représentés par une équipe d'engagement entre pairs officielle, qui est formée de représentants de la direction et des travailleurs et aborde, entre autres, des questions de santé et sécurité.
- c) Comme nous sommes un chemin de fer nord-américain, nos indicateurs de santé et sécurité au travail sont fondés sur les lignes directrices du secteur établies par la Federal Railroad Administration (FRA) et par le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST). Nous consignons les taux d'accidents et de blessures selon la FRA et le taux d'accidents selon le BST pour toutes nos activités en Amérique du Nord. Les taux de fréquence des blessures selon la FRA par pays et par sexe sont fondés sur une estimation calculée au moyen de données démographiques. Le taux de fréquence des blessures selon la FRA correspond au nombre de blessures à déclarer par 200 000 heures travaillées. Pour faire partie du taux de fréquence des blessures à déclarer selon la FRA, une blessure doit être liée au travail, constituer un nouveau cas et ne pas être un nouvel épisode d'un problème médical existant, et entraîner l'une des situations suivantes : décès, absence du travail, tâches modifiées ou différentes, traitement médical ou perte de conscience. En 2019, 81 % des blessures à déclarer au CN entraient dans l'une des catégories suivantes : entorse ou foulure (39 %), coupure/lacération/abrasion (14 %), partie du corps douloureuse (10 %), fracture (9 %) et ecchymose ou contusion (9 %). Les 19% restants couvraient plus de 23 types de blessures différents.
- d) Le taux total d'incidents déclarables (TRIR) est une mesure des blessures et maladies liées au travail à déclarer. Il représente le nombre total d'incidents à déclarer multiplié par 200 000, puis divisé par le nombre total d'heures travaillées pendant la période de référence.
- e) Le taux de fréquence des accidents mortels est une mesure des décès liés au travail. Il représente le nombre total d'incidents à déclarer multiplié par 200 000, puis divisé par le nombre total d'heures travaillées pendant la période de référence.
- f) Les accidents mortels chez les travailleurs contractuels sont des incidents ayant entraîné le décès d'un membre du personnel d'un fournisseur de services tiers, alors qu'il effectuait un travail pour le CN.
- g) Un incident ou un accident lié à un train est un événement indésirable impliquant du matériel roulant dans un déraillement ou dans une collision avec un autre matériel roulant. Un déraillement survient lorsqu'une ou plusieurs roues du matériel roulant quittent la surface de roulement normale d'un rail. Une collision survient lorsqu'un matériel roulant heurte involontairement un autre matériel roulant.
- h) Les accidents de train à déclarer à la FRA correspondent à un sous-ensemble d'incidents liés à un train qui ont été déclarés, et n'incluent que les événements impliquant des dommages dont la valeur monétaire précise est fixée par la FRA. Pour les années 2018 et 2017, cette valeur s'établissait à 10 700 \$US et à 10 500 \$US en dommages pour les événements survenus entre 2014 et 2016. Aucun changement n'a été apporté au seuil de déclaration (10 700 \$) pour 2019.
- i) Le taux de fréquence des accidents de train à déclarer à la FRA tient compte du nombre d'accidents de train entraînant des dommages qui dépassent un seuil monétaire précis (fixé par la FRA), multiplié par 1 000 000, puis divisé par le nombre total de milles parcourus par le train pendant la période de référence. Pour les années 2018 et 2017, le seuil monétaire s'établissait à 10 700 \$US et à 10 500 \$US en dommages pour les événements survenus entre 2014 et 2016. Aucun changement n'a été apporté au seuil de déclaration (10 700 \$) pour 2019.
- j) En 2017, le BST a apporté un changement réglementaire à ses critères de signalement. Ce changement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Le ratio de l'année 2016 a été retraité en raison de cette modification.
- k) Un accident à un passage à niveau est défini comme un impact entre du matériel ferroviaire et un usager de la route à un passage à niveau. Un passage à niveau désigne : 1) un endroit où une voie publique, une route, une rue ou un chemin privé, y compris les trottoirs connexes, croise une ou plusieurs voies ferrées; ou 2) un endroit où un sentier expressément autorisé par une autorité publique ou un transporteur ferroviaire (pour la circulation autre que routière, soit les piétons, les cyclistes et autres), et non connexe à une voie publique, une route, une rue ou une route privée, croise une ou plusieurs voies ferrées.
- l) Collisions de train et de véhicule routier qui entraînent un décès.
- m) Collisions de train et de véhicule qui entraînent des blessures.
- n) Les accidents liés aux trains qui entraînent des rejets de matières dangereuses sont définis comme des incidents entraînant des rejets de matières dangereuses (États-Unis) ou de marchandises dangereuses (Canada), qui proviennent d'un contenant pendant le transport par train et qui doivent être déclarées aux organismes de réglementation ou aux agences gouvernementales.
- o) Les rejets non accidentels sont définis comme un rejet non intentionnel d'une matière ou d'une marchandise dangereuse, qui provient d'un contenant pendant le transport. Ces événements ne sont pas des accidents liés à un train et peuvent résulter d'une défaillance du matériel ou de matériaux mal fixés.
- p) Les déversements importants comprennent les incidents déclarés impliquant le rejet d'une matière dangereuse au-delà du seuil de déclaration réglementaire à l'échelle locale. Les déversements englobent les rejets, déversements ou fuites qui se produisent accidentellement, notamment lorsqu'ils résultent d'un déraillement ou d'un incident dans un triage ou sur la ligne principale, ou encore de la défaillance d'un contenant.
- q) Nombre d'infractions visées par des recommandations de la FRA ou par des inspections ou des vérifications effectuées par l'État.
- r) La fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails représente le nombre d'inspections hebdomadaires multiplié par le nombre de milles parcourus sur une voie, divisé par le nombre total de milles parcourus sur la voie principale.

Données	Unité de mesure	2019	2018	2017	2016	GRI	SASB
PERSONNEL							
EFFECTIF TOTAL							
Nombre total de membres du personnel à temps plein (fin de l'exercice)^{a)}	Nombre total	25 975	25 720	23 945	22 249	102-7	000.E
Personnel du CN ^{b)}	Nombre total	23 565	24 364	22 800	21 173	102-7	–
Membres du personnel ayant signé un contrat à durée déterminée	Nombre total	56	110	98	66	102-8	–
Personnel des filiales en propriété exclusive du CN	Nombre total	2 354	1 246	1 047	1 010	102-8	–
Nombre total de membres du personnel à temps partiel^{d)}	Nombre total	0	0	0	0	102-8	–
MEMBRES DU PERSONNEL PAR RÉGION ET SEXE							
Canada	Nombre total	16 717	17 040	15 800	14 692	102-8	–
États-Unis	Nombre total	6 848	7 324	7 000	6 481	102-8	–
Femmes	Nombre total	1 990	2 108	2 071	1 904	102-8	–
Hommes	Nombre total	21 575	22 256	20 729	19 269	102-8	–
MEMBRES DU PERSONNEL CONTRACTUELS^{d)}							
Contrat permanent	Nombre total	23 509	24 254	22 702	21 107	102-8	–
Femmes	Nombre total	1 968	2 053	1 978	1 876	102-8	–
Hommes	Nombre total	21 541	22 201	20 724	19 231	102-8	–
Contrat à durée déterminée	Nombre total	56	110	98	66	102-8	–
Femmes	Nombre total	22	55	93	28	102-8	–
Hommes	Nombre total	34	55	5	38	102-8	–
CONVENTIONS COLLECTIVES							
Pourcentage du personnel du CN protégé par des conventions	% du personnel total	80 %	80 %	79 %	79 %	102-41	–
RECRUTEMENT							
Candidatures (par le site Web du CN)	Nombre total	142 764	175 808	156 668	80 893	–	–
Nombre total de nouveaux membres du personnel	Nombre total	2 605	4 604	3 404	735	401-1	–
Pourcentage de nouveaux membres du personnel	% du personnel total	10 %	18 %	14 %	3 %	401-1	–
Groupes d'âge							
Nouveaux membres du personnel de moins de 30 ans	Nombre total de nouveaux membres du personnel	1 279	2 179	1 605	352	401-1	–
Pourcentage de nouveaux membres du personnel de moins de 30 ans	% de nouveaux membres du personnel	49 %	47 %	47 %	48 %	401-1	–
Nouveaux membres du personnel entre 30 et 50 ans	Nombre total de nouveaux membres du personnel	1 208	2 201	1 616	349	401-1	–
Pourcentage de nouveaux membres du personnel entre 30 et 50 ans	% de nouveaux membres du personnel	46 %	48 %	47 %	47 %	401-1	–
Nouveaux membres du personnel de plus de 50 ans	Nombre total de nouveaux membres du personnel	118	224	183	34	401-1	–
Pourcentage de nouveaux membres du personnel de plus de 50 ans	% de nouveaux membres du personnel	5 %	5 %	5 %	5 %	401-1	–
Sexe							
Femmes	Nombre total de nouveaux membres du personnel	237	386	307	130	401-1	–
Pourcentage de nouveaux membres du personnel – femmes	% de nouveaux membres du personnel	9 %	8 %	9 %	18 %	401-1	–
Hommes	Nombre total de nouveaux membres du personnel	2 368	4 218	3 097	605	401-1	–
Pourcentage de nouveaux membres du personnel – hommes	% de nouveaux membres du personnel	91 %	92 %	91 %	82 %	401-1	–

Données	Unité de mesure	2019	2018	2017	2016	GRI	SASB
PERSONNEL							
Région							
Canada	Nombre total de nouveaux membres du personnel	2 060	3 497	2 472	552	401-1	–
Pourcentage de nouveaux membres du personnel au Canada	% de nouveaux membres du personnel	79 %	76 %	73 %	75 %	401-1	–
États-Unis	Nombre total de nouveaux membres du personnel	545	1 107	932	183	401-1	–
Pourcentage de nouveaux membres du personnel aux États-Unis	% de nouveaux membres du personnel	21 %	24 %	27 %	25 %	401-1	–
ROULEMENT DE PERSONNEL^{d)}							
Nombre total de départs							
	Nombre total	2 513	2 744	2 031	1 903	401-1	–
Pourcentage de roulement de personnel	% de roulement de personnel	10,7 %	11,3 %	8,9 %	9,0 %	401-1	–
Nombre total de départs volontaires							
	Nombre total	867	976	749	623	401-1	–
Pourcentage de départs volontaires	% de départs volontaires	3,7 %	4,0 %	3,3 %	2,9 %	401-1	–
Groupes d'âge							
Roulement de personnel de moins de 30 ans							
	Nombre total	586	630	420	309	401-1	–
Pourcentage de roulement de personnel de moins de 30 ans	% de roulement de personnel	2,5 %	2,6 %	1,8 %	1,5 %	401-1	–
Roulement de personnel entre 30 et 50 ans							
	Nombre total	1 097	1 102	713	589	401-1	–
Pourcentage de roulement de personnel entre 30 et 50 ans	% de roulement de personnel	4,7 %	4,5 %	3,1 %	2,8 %	401-1	–
Roulement de personnel de plus de 50 ans							
	Nombre total	830	1 012	898	1 005	401-1	–
Pourcentage de roulement de personnel de plus de 50 ans	% de roulement de personnel	3,5 %	4,2 %	3,9 %	4,7 %	401-1	–
Sexe							
Roulement de personnel – femmes							
	Nombre total	306	320	178	165	401-1	–
Pourcentage de roulement de personnel – femmes	% de roulement de personnel	1,3 %	1,3 %	0,8 %	0,8 %	401-1	–
Roulement de personnel – hommes							
	Nombre total	2 207	2 424	1 853	1 738	401-1	–
Pourcentage de roulement de personnel – hommes	% de roulement de personnel	9,4 %	9,9 %	8,1 %	8,2 %	401-1	–
Région							
Roulement de personnel – Canada							
	Nombre total	1 832	2 035	1 561	1 401	401-1	–
Pourcentage de roulement de personnel au Canada	% de roulement de personnel	7,8 %	8,4 %	6,8 %	6,6 %	401-1	–
Roulement de personnel – États-Unis							
	Nombre total	681	709	470	502	401-1	–
Pourcentage de roulement de personnel aux États-Unis	% de roulement de personnel	2,9 %	2,9 %	2,1 %	2,4 %	401-1	–
TAUX D'ABSENTÉISME^{e)}							
Femmes							
	% d'heures d'absence sur les heures de service	2,93	2,53	2,36	2,43	403-2	–
Hommes							
	% d'heures d'absence sur les heures de service	2,08	1,84	1,60	1,51	403-2	–
Canada							
	% d'heures d'absence sur les heures de service	2,50	2,15	2,00	1,86	403-2	–
États-Unis							
	% d'heures d'absence sur les heures de service	1,34	1,36	1,03	1,05	403-2	–
FORMATION ET INSTRUCTION^{f)}							
Total d'heures de formation							
	Nombre total d'heures	1 151 451	1 881 592	1 333 406	711 396	–	–
Moyenne d'heures de formation							
Personnel							
	Moyenne d'heures	47,4	77,2	58,5	33,6	404-1	–
Femmes							
	Moyenne d'heures	38,1	41,7	34,3	21,2	404-1	–
Hommes							
	Moyenne d'heures	48,3	80,3	60,3	34,8	404-1	–
Personnel de direction							
	Moyenne d'heures	25,8	33,7	25,9	36,9	404-1	–
Personnel syndiqué							
	Moyenne d'heures	53,6	88,1	66,6	32,7	404-1	–

Données	Unité de mesure	2019	2018	2017	2016	GRI	SASB
PERSONNEL							
ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA PERFORMANCE ET DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE							
Pourcentage de membres du personnel de direction faisant l'objet d'une évaluation	% de membres du personnel de direction	94 %	99 %	95 %	96 %	404-3	–
ENGAGEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL							
Engagement des membres du personnel	% de membres du personnel activement engagés	68 %	76 %	76 %	S.O.	–	–
Couverture des données ⁹⁾	% du personnel total	90 %	18 %	19 %	S.O.	–	–
DIVERSITÉ ET ÉQUITÉ EN EMPLOI							
Femmes	% du personnel total	8 %	9 %	9 %	9 %	405-1	–
Femmes dans des fonctions génératrices de revenus ^{h)}	% des postes de cadre	34 %	31 %	S.O.	S.O.	–	–
Diversité au Canada ⁹⁾	% du personnel total	18,4 %	17,3 %	16,0 %	14,7 %	405-1	–
Femmes	% du personnel total	9,8 %	10,1 %	10,8 %	10,4 %	405-1	–
Autochtones ^{k)}	% du personnel total	4,7 %	4,7 %	4,4 %	3,9 %	405-1	–
Personnes handicapées ^{l)}	% du personnel total	1,7 %	1,5 %	1,3 %	1,5 %	405-1	–
Minorités visibles ^{m)}	% du personnel total	12,0 %	11,1 %	10,3 %	9,3 %	405-1	–
Diversité aux États-Unis ^{p)}	% du personnel total	20,0 %	19,0 %	18,0 %	17,0 %	405-1	–
Femmes	% du personnel total	5,4 %	5,5 %	5,8 %	6,0 %	405-1	–
Personnes handicapées ^{l)}	% du personnel total	0,4 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	405-1	–
Minorités visibles ^{m)}	% du personnel total	19,8 %	19,8 %	18,8 %	17,6 %	405-1	–
Groupes d'âge							
Pourcentage de plus de 50 ans	% du personnel total	20 %	23 %	26 %	30 %	405-1	–
Pourcentage entre 30 et 50 ans	% du personnel total	60 %	59 %	54 %	55 %	405-1	–
Pourcentage de moins de 30 ans	% du personnel total	19 %	18 %	20 %	15 %	405-1	–
Équipes de gouvernance							
Conseil d'administration	Nombre total	13	13	13	11	405-1	–
Pourcentage de femmes	% du total du Conseil	38 %	38 %	38 %	27 %	405-1	–
Pourcentage de plus de 50 ans	% du total du Conseil	92 %	92 %	100 %	100 %	405-1	–
Catégories de personnel							
Cadres supérieurs	Nombre total	6	S.O.	S.O.	S.O.	405-1	–
Pourcentage de femmes	% de cadres supérieurs	33 %	S.O.	S.O.	S.O.	405-1	–
Comité exécutif ⁿ⁾	Nombre total	29	S.O.	S.O.	S.O.	405-1	–
Pourcentage de femmes	% du comité exécutif	21 %	S.O.	S.O.	S.O.	405-1	–
Cadres supérieurs	Nombre total de cadres supérieurs	193	202	208	193	405-1	–
Pourcentage de femmes	% de cadres supérieurs	19 %	13 %	16 %	15 %	405-1	–
Pourcentage de plus de 50 ans	% de cadres supérieurs	48 %	55 %	57 %	60 %	405-1	–
Pourcentage entre 30 et 50 ans	% de cadres supérieurs	52 %	45 %	43 %	40 %	405-1	–
Pourcentage de diversité au Canada ⁹⁾	% de cadres supérieurs	11 %	9 %	5 %	6 %	405-1	–
Pourcentage de diversité aux États-Unis ^{p)}	% de cadres supérieurs	5 %	9 %	4 %	7 %	405-1	–

Données	Unité de mesure	2019	2018	2017	2016	GRI	SASB
PERSONNEL							
Personnel cadre	Nombre total de membres du personnel cadre	4 456	4 654	4 618	4 351	405-1	–
Pourcentage de femmes	% de membres du personnel cadre	23 %	23 %	24 %	24 %	405-1	–
Pourcentage de plus de 50 ans	% de membres du personnel cadre	23 %	26 %	30 %	31 %	405-1	–
Pourcentage entre 30 et 50 ans	% de membres du personnel cadre	68 %	66 %	61 %	62 %	405-1	–
Pourcentage de moins de 30 ans	% de membres du personnel cadre	10 %	8 %	9 %	7 %	405-1	–
Pourcentage de diversité au Canada ^{b)}	% de membres du personnel cadre	21 %	21 %	19 %	18 %	405-1	–
Pourcentage de diversité aux États-Unis ^{d)}	% de membres du personnel cadre	22 %	20 %	20 %	17 %	405-1	–
Cadres subalternes ^{o)}	Nombre total	3 277	3 489	3 439	3 283	405-1	–
Pourcentage de femmes	% de cadres subalternes	22 %	22 %	22 %	23 %	405-1	–
Personnel non-cadre	Nombre total de membres du personnel non-cadre	18 916	19 508	17 974	16 629	405-1	–
Pourcentage de femmes	% de membres du personnel non-cadre	5 %	5 %	5 %	5 %	405-1	–
Pourcentage de plus de 50 ans	% de membres du personnel non-cadre	19 %	22 %	24 %	30 %	405-1	–
Pourcentage entre 30 et 50 ans	% de membres du personnel non-cadre	58 %	58 %	53 %	52 %	405-1	–
Pourcentage de moins de 30 ans	% de membres du personnel non-cadre	22 %	20 %	23 %	18 %	405-1	–
Pourcentage de diversité au Canada ^{b)}	% de membres du personnel non-cadre	18 %	17 %	15 %	14 %	405-1	–
Pourcentage de diversité aux États-Unis ^{d)}	% de membres du personnel non-cadre	20 %	19 %	18 %	17 %	405-1	–
ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE HOMMES ET FEMMES^{p)}							
Cadres supérieurs	Ratio homme/femme	1,0	0,9	1,0	0,9	405-2	–
Personnel cadre	Ratio homme/femme	1,0	1,0	1,0	1,0	405-2	–
Personnel non-cadre	Ratio homme/femme	0,9	1,0	0,9	0,9	405-2	–

- a) Le nombre total de membres du personnel (fin de l'exercice) pour chaque année est celui qui figure dans le Rapport annuel du CN de l'année correspondante.
- b) La répartition des données sur le personnel porte sur le personnel du CN seulement. La répartition des données sur les membres du personnel ayant signé un contrat à durée déterminée et sur le personnel des filiales en propriété exclusive du CN n'est pas disponible.
- c) Tel que défini par les lois nationales.
- d) Le roulement du personnel désigne le nombre de membres du personnel qui quittent l'entreprise volontairement ou à la suite d'un congédiement, d'un départ à la retraite ou d'un décès.
- e) Le taux d'absentéisme correspond au nombre d'heures d'absence sur les heures de service du personnel syndiqué, exprimé en pourcentage du nombre réel d'heures pendant lesquelles un membre du personnel était disponible pour travailler pendant une année donnée (heures de service). Les heures de service n'ont pas été réduites en cas d'absence prolongée, d'arrêt de travail, etc. Le taux d'absentéisme ne comprend pas les absences prolongées connues (p. ex., congé de maladie, congé prolongé en cas de blessure) ni les jours fériés, les congés pour études, les congés de maternité ou de paternité, ou les congés pour raisons familiales.
- f) La diminution du nombre d'heures de formation en 2019 est imputable à une baisse du niveau d'embauche et aux compressions de l'effectif.
- g) La couverture des données correspond au pourcentage de membres du personnel ayant répondu au sondage sur l'engagement de personnel par rapport au nombre total de membres du personnel. En 2019, tous les membres du personnel cadre et du personnel non-cadre ont répondu au sondage, alors qu'en 2018 et 2017, seuls les membres du personnel cadre y ont participé.
- h) Nombre de femmes à des postes de cadre dans des fonctions génératrices de revenus exprimé en pourcentage de tous ces cadres.
- i) Le pourcentage de diversité au Canada comprend les groupes minoritaires suivants : minorités visibles, personnes handicapées et Autochtones.
- j) Le pourcentage de diversité aux États-Unis comprend le groupe désigné comme groupe minoritaire.
- k) Les Autochtones sont définis comme les Premières nations, les Inuits, les Métis et les Indiens de l'Amérique du Nord. Ces indicateurs ne sont pas suivis aux États-Unis.
- l) Les personnes handicapées sont des personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et qui a) considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi, ou qui b) pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. Cette définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.
- m) Les membres des minorités visibles sont des personnes autres que des autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. La variable « Minorités visibles » comprend les catégories suivantes : Asiatique du sud, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidentale, Coréen, Japonais, ainsi que les minorités visibles non incluses ailleurs, les minorités visibles multiples et les minorités qui ne sont pas visibles.
- n) Le comité exécutif désigne les postes qui se trouvent à deux niveaux du président-directeur général dans l'organigramme.
- o) Par « cadres subalternes », on entend les postes de superviseur de premier niveau et de cadre débutant.
- p) Ce ratio est fondé sur le salaire de base en Amérique du Nord. Les endroits significatifs représentent nos activités au Canada et aux États-Unis. Les données pour l'année 2016 ont été retraitées en raison d'une modification de la méthodologie afin de mieux tenir compte du ratio du salaire pour chaque catégorie de membres du personnel.

Données	Unité de mesure	2019	2018	2017	2016	GRI	SASB
COLLECTIVITÉ ET ÉCONOMIE							
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE							
Valeur économique directe produite (produits d'exploitation)	M\$	14 917	14 321	13 041	12 037	201-1	–
Valeur économique distribuée	M\$	11 704	10 950	9 765	8 835	201-1	–
Charges d'exploitation	M\$	9 324	8 828	7 798	7 005	201-1	–
Main-d'œuvre et avantages sociaux	M\$	2 922	2 860	2 536	2 399	201-1	–
Services acquis, matières et carburant	M\$	3 904	3 703	3 131	2 643	201-1	–
Autres ^{a)}	M\$	2 498	2 265	2 131	1 963	201-1	–
Paiements versés aux investisseurs – dividendes	M\$	1 544	1 333	1 239	1 159	201-1	–
Paiements versés aux gouvernements	M\$	822	776	712	653	201-1	–
Paiements versés aux autorités fiscales canadiennes	M\$	794	831	657	728	201-1	–
Paiements versés aux autorités fiscales américaines	M\$	28	(55)	55	(75)	201-1	–
Investissements communautaires ^{b)}	M\$	14,0	12,9	15,5	18,2	201-1	–
Valeur économique non distribuée	M\$	3 213	3 371	3 276	3 202	201-1	–
Coût lié au bénévolat du personnel pendant les heures de travail rémunéré	M\$	0,26	0,28	0,27	S.O.	–	–
Coût lié aux frais indirects de gestion des programmes d'investissement communautaire ^{c)}	M\$	0,85	1,05	1,05	S.O.	–	–
Fournisseurs essentiels ^{d)}	Nombre	59	59	62	68	–	–
Fournisseurs essentiels évalués relativement à des questions environnementales, sociales et de gouvernance ^{e)}	%	39 %	69 %	69 %	69 %	201-1 414-1	–

a) La rubrique Autres désigne les amortissements, la location de matériel, les risques divers et autres dépenses.

b) Les investissements communautaires comprennent les commandites, les dons et les frais d'activation ainsi que les dons accordés dans le cadre du programme Cheminots du CN dans la collectivité.

c) Le coût calculé des frais indirects de gestion des programmes d'investissement communautaire comprend les salaires et les avantages sociaux.

d) On entend par fournisseur essentiel un fournisseur d'éléments essentiels, un fournisseur ne pouvant être remplacé ou un fournisseur assumant des dépenses annuelles supérieures à 2 M\$.

e) Le pourcentage représente le nombre de nos fournisseurs essentiels qui ont été évalués relativement à des questions environnementales, sociales et de gouvernance. Il comprend les nouveaux fournisseurs qui font partie de la catégorie des fournisseurs essentiels.

Index GRI

Notre rapport

Tableaux de données

Index GRI

GRI 101 :
Fondation

GRI 102 :
Éléments généraux
d'information

GRI 103 :
Approche managériale

GRI 200 :
Normes économiques

GRI 300 :
Normes
environnementales

GRI 400 :
Normes sociales

Index SASB

Notre engagement
en matière de
développement
durable

L'index Global Reporting Initiative (GRI) ci-dessous a été élaboré conformément aux normes de la GRI suivant l'option relative aux critères essentiels. Il renvoie à des renseignements pertinents qui sont présentés dans le Rapport sur le développement durable 2018, ainsi que dans d'autres communications de renseignements sur l'entreprise, comme le rapport annuel aux actionnaires et d'autres rapports réglementaires ou volontaires.

Divulcation GRI		Emplacement, page et adresse URL
GRI 101 : FONDATION		Ne contient pas d'éléments d'information.
GRI 102 : ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		
PROFIL DE L'ORGANISATION		
102-1	Nom de l'organisation	Rapport sur le développement durable 2018, p. 65
102-2	Activités, marques, produits et services	Rapport sur le développement durable 2018, p. 6
102-3	Emplacement du siège social	Rapport sur le développement durable 2018, p. 65
102-4	Emplacement des activités	Rapport sur le développement durable 2018, p. 6 Guide de l'investisseur 2019, Exploitation, p. 80–87
102-5	Propriété et forme juridique	Rapport sur le développement durable 2018, p. 65
102-6	Marchés desservis	Rapport sur le développement durable 2018, p. 6 Guide de l'investisseur 2019, Marchés, p. 22–79
102-7	Taille de l'organisation	Rapport sur le développement durable 2018, p. 6 Guide de l'investisseur 2019, Nos forces et avantages concurrentiels, p. 2–3
102-8	Renseignements sur le personnel et les autres travailleurs	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB, p. 9
102-9	Chaîne d'approvisionnement	Rapport sur le développement durable 2018, p. 6; Guide de l'investisseur 2019, p. 6, 24–25
102-10	Changements substantiels à l'organisation et à sa chaîne d'approvisionnement	Notice annuelle 2019, Développement général de l'activité, p. 3–11
102-11	Principe ou démarche de précaution	Circulaire de sollicitation de procurations 2020, Surveillance de la gestion des risques, p. 24
102-12	Initiatives externes	Rapport sur le développement durable 2018, p. 53
102-13	Collaboration à des associations	Rapport sur le développement durable 2018, Prix et récompenses, p. 4 Réponse au Carbon Disclosure Project 2019, p. 56
STRATÉGIE		
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation	Rapport sur le développement durable 2018, p. 1, 5
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ		
102-16	Valeurs, principes, normes et règles en matière de comportement	Rapport sur le développement durable 2018, p. 57–58
102-17	Mécanismes pour obtenir des conseils ou pour signaler des préoccupations relativement à l'éthique	Rapport sur le développement durable 2018, p. 58
GOVERNANCE		
102-18	Structure de la gouvernance	Rapport sur le développement durable 2018, p. 16, 57, 61
102-19	Délégation des pouvoirs	Rapport sur le développement durable 2018, p. 16, 57, 61
102-20	Cadres dirigeants responsables des thèmes économiques, environnementaux et sociaux	Rapport sur le développement durable 2018, p. 16, 57, 61
102-21	Consultation des intervenants sur les thèmes économiques, environnementaux et sociaux	Rapport sur le développement durable 2018, p. 47–48, 53–55

Divulcation GRI		Emplacement, page et adresse URL
102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 57 Circulaire de sollicitation de procurations 2020 , p. 23–24
102-23	Président de l'instance supérieure	Circulaire de sollicitation de procurations 2020 , p. 23
102-24	Processus de nomination et de sélection pour l'instance supérieure de gouvernance	Circulaire de sollicitation de procurations 2020 , p. 26–30
102-25	Conflits d'intérêts	Circulaire de sollicitation de procurations 2020 , Appartenance commune à d'autres conseils d'administration, p. 30
102-28	Évaluation de l'instance supérieure de gouvernance	Circulaire de sollicitation de procurations 2020 , Évaluation du rendement du Conseil, p. 30
102-30	Efficacité des processus de gestion des risques	Circulaire de sollicitation de procurations 2020 , Surveillance de la gestion des risques, p. 24
102-33	Signalement des réclamations majeures	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 55, 58; Code de conduite du CN ; p. 79–83
102-35	Politiques de rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations 2020 , Rémunération des membres du Conseil d'administration, p. 17–20 et Déclaration de la rémunération de la haute direction, p. 34–35; Rapport sur le développement durable 2018 , p.61
102-36	Processus de détermination de la rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations 2020 , Rémunération des membres du Conseil d'administration, p. 17–20 et Déclaration de la rémunération de la haute direction, p. 34–35
ENGAGEMENT AUPRÈS DES INTERVENANTS		
102-40	Liste des groupes d'intervenants	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 53
102-41	Conventions collectives	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 9
102-42	Identifier et choisir les intervenants	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 53, 64
102-43	Approche de l'engagement auprès des intervenants	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 53, 64
102-44	Thèmes et préoccupations clés soulevés	Le CN dans votre collectivité 2020 , p. 71
PRATIQUES D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS		
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Notice annuelle 2019 , Filiales, p. 2
102-46	Définition du contenu du rapport et du périmètre des sujets	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 1; Rapport sur le développement durable 2018 , p. 64
102-47	Liste des sujets importants	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 2; Rapport sur le développement durable 2018 , p. 64
102-48	Reformulation d'informations	Le rapport ne comporte aucun retraitement important des données.
102-49	Modifications dans l'établissement de rapports	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 1; Rapport sur le développement durable 2018 , p. 64
102-50	Période de déclaration	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 1; Rapport sur le développement durable 2018 , p. 64
102-51	Date du dernier rapport	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 1; Rapport sur le développement durable 2018 , p. 64
102-52	Cycle de déclaration	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 1; Rapport sur le développement durable 2018 , p. 64
102-53	Personne à contacter pour toute question sur le rapport	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 1; Rapport sur le développement durable 2018 , p. 65
102-54	Conformité aux exigences de déclaration selon les normes de la GRI	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 1
102-55	Index du contenu GRI	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 14
102-56	Assurance extérieure	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 1
GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE 2016		
103-1	Explications des sujets importants et de leurs périmètres	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 2
103-2	L'approche managériale et ses composantes	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 13, 29, 39, 47, 57
103-3	Évaluation de l'approche managériale	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 13, 29, 39, 47, 57

GRI 101 :
Fondation

GRI 102 :
Éléments généraux
d'information

GRI 103 :
Approche managériale

GRI 200 :
Normes économiques

GRI 300 :
Normes
environnementales

GRI 400 :
Normes sociales

Divulcation GRI		Emplacement, page et adresse URL
GRI 200 : NORMES ÉCONOMIQUES 2016		
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2018, p. 47–50
201-1	Valeur économique directe produite et distribuée	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB, p. 13
201-2	Implications, possibilités et autres risques financiers découlant des changements climatiques	Réponse au Carbon Disclosure Project 2019, Risques et occasions, p. 9–19
201-3	Obligations définies dans des régimes d'avantages sociaux et autres régimes de retraite	Rapport annuel 2019, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, p. 84–91
201-4	Aide financière d'un gouvernement	Le CN ne reçoit pas d'aide financière des gouvernements.
PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT		
103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2018, p. 47–50, 59
204-1	Part des dépenses reliées aux fournisseurs locaux	Rapport sur le développement durable 2018, p. 6, 49
GRI 300 : NORMES ENVIRONNEMENTALES 2016		
ÉNERGIE		
103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2018, p. 13–18
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB, p. 4
302-3	Intensité énergétique	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB, p. 5
BIODIVERSITÉ		
103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2018, p. 13, 24
304-2	Impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité	Rapport sur le développement durable 2018, p. 24–27
ÉMISSIONS		
103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2018, p. 13–18
305-1	Émissions de GES directes (domaine 1)	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB, p. 4
305-2	Émissions de GES indirectes (domaine 2)	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB, p. 4
305-3	Autres émissions de GES indirectes (domaine 3)	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB, p. 4
305-4	Intensité des émissions de GES	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB, p. 4
305-7	Oxydes d'azote (NO _x), dioxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques substantielles	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB, p. 5
EFFLUENTS ET DÉCHETS		
103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2018, p. 13, 20–23
306-2	Déchets par type et par méthode d'élimination	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB, p. 5–6
ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES DES FOURNISSEURS		
103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2018, p. 13, 20
308-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères environnementaux	Supplément de données 2018 / Index GRI, p. 10

GRI 101 :
Fondation

GRI 102 :
Éléments généraux
d'information

GRI 103 :
Approche managériale

GRI 200 :
Normes économiques

GRI 300 :
Normes
environnementales

GRI 400 :
Normes sociales

Divulcation GRI

Emplacement, page et adresse URL

GRI 400 : NORMES SOCIALES 2016

EMPLOI

103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 39
401-1	Nouveaux membres du personnel et roulement du personnel	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 9–10

RELATIONS PATRONALES-SYNDICALES

103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 44, 59
402-1	Préavis minimal pour les changements opérationnels	Conformément aux lois et aux règlements.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 29–30
403-1	Effectif représenté dans des comités patronaux-syndicaux de santé et de sécurité au travail	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 7
403-2	Types et taux de blessures, maladies professionnelles, jours de travail perdus, absentéisme et décès liés au travail	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 7

FORMATION ET INSTRUCTION

103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 39, 42–43
404-1	Moyenne des heures de formation, par année, par membre du personnel	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 10–11
404-2	Programmes d'amélioration des compétences du personnel et d'aide à la transition	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 39, 42–43
404-3	Pourcentage de membres du personnel bénéficiant d'une évaluation régulière de la performance et de développement professionnel	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 11

DIVERSITÉ ET ÉQUITÉ EN EMPLOI

103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 39–41
405-1	Diversité des équipes de gouvernance et des membres du personnel	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 11–12
405-2	Ratio du salaire de base homme/femme	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 12

ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS

103	Approche managériale	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 58–59
414-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères sociaux	Supplément de données 2018 / Index GRI , p. 10

POLITIQUE PUBLIQUE

103	Approche managériale	Site Web du CN , Contributions et activités politiques
415-1	Contributions politiques	Site Web du CN , Contributions et activités politiques

Index SASB

L'index Sustainability Accounting Standards Board (SASB) a été établi en conformité avec le segment du transport ferroviaire. L'index renvoie à des renseignements pertinents présentés dans le Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB, ainsi que dans d'autres rapports réglementaires ou volontaires.

Notre rapport

Tableaux de données

Index GRI

Index SASB

Notre engagement en matière de développement durable

Divulgence SASB		Réponse, emplacement, page et adresse URL
SUJETS DE DIVULGATION ET MESURES COMPTABLES		
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE		
110a.1	Émissions brutes mondiales du domaine 1	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 4
110a.2	Discussion de la stratégie ou du plan à long et à court terme pour gérer les émissions du domaine 1, objectifs de réduction des émissions et analyse de la performance par rapport à ces objectifs	Rapport sur le développement durable 2018 , p. 13–18
110a.3	Consommation totale de carburant, pourcentage renouvelable	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 5 Réponse au Carbon Disclosure Project 2019 , p. 46
QUALITÉ DE L'AIR		
110a.1	Émissions atmosphériques de 1) NO _x (excluant le N ₂ O) et de 2) particules en suspension (PM10)	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 5
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL		
320a.1	1) Taux total d'incidents déclarables (TRIR), 2) taux de fréquence des accidents mortels et 3) taux de fréquence des quasi-accidents (NMFR)	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 7 Rapport sur le développement durable 2018 , p. 29
COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL		
520a.1	Montant total des pertes financières découlant des poursuites judiciaires liées à des pratiques anticoncurrentielles	Le CN n'a pas subi de pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à des pratiques anticoncurrentielles pour les exercices 2016 à 2019.
GESTION DES ACCIDENTS ET DE LA SÉCURITÉ		
540a.1	Nombre d'accidents et d'incidents	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , 7–8
540a.2	Nombre de 1) fuites résultant d'un accident et de 2) fuites ne résultant pas d'un accident	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , 8
540a.3	Nombre d'infractions visées par des recommandations de la FRA	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , 8
540a.4	Fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , 8 Rapport sur le développement durable 2018 , p. 35
MESURES DES ACTIVITÉS		
000.A	Nombre de wagons complets transportés	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 3 ; Rapport annuel 2019 , p. 1
000.B	Nombre d'unités intermodales transportées	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 3 ; Rapport annuel 2019 , p. 1
000.C	Milles de voie	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 3 ; Rapport annuel 2019 , p. 1
000.D	Tonnes-milles commerciales (TMC)	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 3 ; Rapport annuel 2019 , p. 1
000.E	Effectif	Supplément de données 2019 / Index GRI et SASB , p. 3 ; Rapport annuel 2019 , p. 1



Notre engagement en matière de développement durable

L'engagement responsable est l'un des piliers de ce qu'incarne le CN. Il définit la conduite quotidienne de nos affaires et détermine notre contribution en vue de bâtir un avenir plus durable. Notre engagement en matière de développement durable s'articule autour de cinq principes :

ENVIRONNEMENT

Exercer nos activités moyennant un impact minimal sur l'environnement, tout en offrant des modes de transport plus propres et plus durables à nos clients.

SÉCURITÉ

Viser à être le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord en établissant une culture de la sécurité sans compromis.

PERSONNEL

Offrir un milieu de travail sécuritaire, stimulant et diversifié, où les membres de notre personnel peuvent réaliser leur plein potentiel et être reconnus pour leur contribution à notre réussite.

COLLECTIVITÉ

Bâtir des collectivités plus sécuritaires et plus fortes en investissant dans le développement communautaire, en créant des avantages socio-économiques positifs et en nous assurant d'ouvrir des voies de communication.

GOVERNANCE

Améliorer sans cesse notre culture d'intégrité et d'éthique commerciale, établissant ainsi un lien de confiance avec tous nos intervenants.

RESTEZ EN CONTACT AVEC LE CN :



facebook.com/CNrail



twitter.com/CN_CommFr



linkedin.com/company/cn

www.cn.ca

PHOTO DE COUVERTURE :

Photo prise à YellowheadPass (C.-B.)
par Ron Worobec, membre du personnel du CN